



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 13 AOUT 2018 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire à Profond Anlagestiftung, parcelle 346, Rte de la Pale 3, pour la mise en conformité de la zone hors zone à bâtir ;
- De délivrer le permis de construire aux CFF, parcelle 276, Rte de la Gare, pour la construction d'un abri vélos.

La municipalité